

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

KRV-VESS-V4-MG

Numéro de la matière: 00022320

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation :

Système de résines utilisé dans la production de plastiques renforcés de fibres ou de produits chargés non renforcés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Robocana 8 Rue des Entrepreneurs, 35310 Bréal-sous-Montfort

Tel.: +33 (0)2 99 64 36 10

Email: contact@robocana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence: +33 975 182 341 (SGS) Organisme de conseil/centre

antipoison national: + 33 01 45 42 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (H335 (Système respiratoire)) Chroniquement dangereux pour l'environnement aquatique, Catégorie 2 (H411)

2.2 Éléments d'étiquetage



Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Type de produit:Mélange

3.1 Mélanges

Composants dangereux

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Concentration [% en poids]: >= 25 - < 50
No.-Index: 607-249-00-X
No.-CE: 256-032-2

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119484613-34
No.-CAS: 42978-66-5

Classification (1272/2008/CE): Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 2 H411

Concentrations limites spécifiques (SGH):
STOT SE 3 H335 >= 10 %

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Concentration [% en poids]: >= 10 - < 20
No.-CAS: 26570-48-9

Classification (1272/2008/CE): Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Concentration [% en poids]: >= 0,3 - < 1
No.-Index: 607-088-00-5
No.-CE: 201-204-4

No.-CAS: 79-41-4

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Oral(e) H302 Acute Tox. 4 Par inhalation H332 Acute Tox. 3
Dermique H311 Skin Corr. 1A H314 Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H335 (Système respiratoire)

Concentrations limites spécifiques (SGH):

Acute Tox. 4	H312	10 - < 25 %
--------------	------	-------------

Acute Tox. 3	H311	>= 25 %
--------------	------	---------

Eye Irrit. 2	H319	1 - < 3 %
--------------	------	-----------

Eye Dam. 1	H318	3 - < 10 %
------------	------	------------

Skin Irrit. 2	H315	1 - < 10 %
---------------	------	------------

Skin Corr. 1A	H314	>= 10 %
---------------	------	---------

STOT SE 3	H335	>= 1 %
-----------	------	--------

ATE (oral): 1.320 mg/kg

ATE (cutané): 500 mg/kg

ATE (inhal., poussières/brouillard): 1,5 mg/l

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Concentration [% en poids]: >= 0,025 - < 0,1

No.-Index: 015-189-00-5

No.-CE: 423-340-5

No.-CAS: 162881-26-7

Classification (1272/2008/CE): Skin Sens. 1A H317 Aquatic Chronic 4 H413

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante en concentration suffisante pour que l'obligation d'information soit appliquée (Normative REACH (CE) N°. 1907/2006, Article 59).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires. **En cas d'inhalation :**

Amener la personne à l'air frais, la garder au calme, faire en sorte qu'elle ne prenne pas froid; en cas de difficultés respiratoires, apporter une assistance médicale. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Consulter un médecin si nécessaire.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, laver abondamment et soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Laver les vêtements avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'œil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Rincer les yeux autant que possible à l'eau tiède en laissant les paupières ouvertes pendant un laps de temps assez long (au moins 10 minutes). Consulter un oculiste par la suite.

En cas d'ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est consciente, faites la boire des petites quantités d'eau. Éviter le vomissement si possible. Si une personne vomit alors qu'elle est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique. premiers secours, décontamination, traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

mesures thérapeutiques : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Moyen d'extinction - pour les grands feux

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les fûts et les emballages menacés sont à refroidir par de l'eau pulvérisée, car un échauffement provoque une hausse de pression, d'où un risque d'explosion ou de déflagration. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie ou de décomposition thermique, dégagement d'oxyde de carbone (monoxyde de carbone), d'anhydride carbonique et d'autres gaz toxiques. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme par exemple : Aldéhydes Acides organiques

5.3 Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome pour les intervenants.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Revêtir un équipement de protection (voir section 8). Veiller à une aération/ventilation suffisante. Eloigner les personnes non concernées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Mesures liées à l'environnement

Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol.

Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Diluer dans de l'eau.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Ne pas rejeter de grandes quantités de déversements ou résidus concentrés dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour l'évacuation voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, de sensibilisation cutanée ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant cette préparation.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mesures de précaution usuelles à la manipulation des produits chimiques. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains et le visage à chaque pause ou à la fin du travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Changer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Pour d'autres conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance-qualité, veuillez consulter notre Fiche technique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Système de résines utilisé dans la production de plastiques renforcés de fibres ou de produits chargés non renforcés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance	No.-CAS	Base	Type	Valeur	Valeur Limite Plafond	Remarques
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque	79-41-4	INRS (FR)	VME	20 ppm 70 mg/m ³		Limite indicative (VL)
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque	79-41-4	INRS (FR)				Listé.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Type de valeur	Voie d'exposition	Effets sur la santé	Valeur	Remarques
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m ³	
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m ³	
Travailleurs	Dermique	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour	

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Compartiment	Valeur	Remarques
Eau douce	0,82 mg/l	
Eau de mer	0,82 mg/l	
Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
Sol	1,2 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utilisez un système de ventilation local et / ou général. Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés.

Protection respiratoire

Port d'un masque respiratoire obligatoire dans des locaux insuffisamment ventilés. Il est suggéré de porter un appareil filtrant avec filtre à gaz A (couleur caractéristique brune).

Protection des mains

Matières appropriées sous réserve pour les gants de protection; EN374:
Les gants contaminés et/ou endommagés doivent être changés.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.
L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié; le cas échéant de protection intégrale. L'équipement doit être conforme à l'EN 1149

Autres mesures de protection

Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique: liquide à 20 °C à 1.013 hPa

Couleur: jaune caractéristique Non

Odeur: déterminé 7 à 0,02 %

Seuil olfactif:

pH:

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point/intervalle d'ébullition: Non déterminé

Point d'éclair: > 110 °C, coupelle fermée

Taux d'évaporation: Non déterminé

inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé

Indice de combustion: Non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque supérieure: 8,7 % (v) / inférieure: 1,6 % (v)

Pression de vapeur: Non déterminé

Densité de vapeur relative: Non déterminé

Densité: 1,11 g/cm³ à 20 °C

Masse volumique apparente: 1.110 kg/m³ à 23 °C

Miscibilité à l'eau: Non miscible

Hydrosolubilité: Non applicable

Tension superficielle: Non déterminé

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non applicable

Température d'auto-inflammation: Non déterminé

Température d'inflammation: Non déterminé

Température de décomposition: 1.700 - 2.400 mPa.s à 23 °C

Chaleur de combustion: > 20,5 mm²/s à 40 °C

Viscosité, dynamique: > 1531 mm²/s à 20 °C

Viscosité, cinématique:

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

propriétés explosives: non déterminé

Classe d'explosibilité de poussière: non déterminé

propriétés comburantes: non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Non applicable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.
Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée Oxydes de carbone Aldéhydes Acides organiques Isocyanates

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger au sens de la réglementation (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë, par voie orale

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)] DL50

Rat, femelle: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 423

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Évaluation: Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

DL50 Rat, mâle: 1.320 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

DL50 Rat, mâle/femelle: > 2.000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë: par voie cutanée

ATEmix (cutané): > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

DL50 Lapin, mâle/femelle: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Évaluation: Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

DL50 Lapin: 500 - 1.000 mg/kg

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

DL50 Rat, mâle/femelle: > 2.000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë, par inhalation

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Test du risque par inhalation (IRT) : Pas de mortalité au bout de 8 heures lors de tests sur le rat.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Évaluation: Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

CL50 Rat, mâle/femelle: 7,1 mg/l, 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: Nocif par inhalation.

Méthode: OCDE ligne directrice 403

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Évaluation: Donnée non disponible

Étude selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 (REACH) non nécessaire.

Action irritante primaire sur la peau

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Classification: Provoque une irritation cutanée.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Classification: Provoque une irritation cutanée.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif

Classification: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves (corrosion cutanée, catégorie 1A)

Méthode: OCDE ligne directrice 404

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Espèce: Lapin

Résultat: non irritant

Classification: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Action irritante primaire sur les muqueuses

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Classification: Provoque une sévère irritation des yeux.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Classification: Provoque des lésions oculaires graves.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif

Classification: Provoque des lésions oculaires graves.

Méthode: Test de Draize

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Espèce: Lapin

Résultat: légèrement irritant

Classification: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):

Espèce: Souris

Résultat: positif

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):

Espèce: Souris

Résultat: positif

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Sensibilisation cutanée:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation respiratoire

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Sensibilisation cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Sensibilisation des voies respiratoires

Donnée non disponible

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Sensibilisation cutanée selon Magnusson/Kligmann (test de maximisation):

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: positif

Classification: Peut causer une sensibilisation par contact cutanée (sous-cat. 1A)

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

NOAEL: 375 mg/kg p.c./jour

Voie d'application: Oral(e)

Espèce: Rat, mâle/femelle

Doses: 0 - 40 - 125 - 375 mg/kg p.c./jour

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE Ligne directrice 422

NOAEL: 66,7 mg/kg p.c./jour

Voie d'application: Dermique

Espèce: Rat, mâle/femelle

Doses: 0 - 20 - 66,7 - 200 mg/kg p.c./jour

Fréquence de traitement: 5 jours/semaine

Méthode: OCDE Ligne directrice 424

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOAEL: 0,05 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Espèce: Rat

Durée d'exposition: 6 Mois

Fréquence de traitement: quotidiennement

NOAEL: 352 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Espèce: Rat, mâle/femelle

Durée d'exposition: 90 jr

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE ligne directrice 413

NOAEL: 600 mg/kg

Voie d'application: Dermique

Espèce: Souris, mâle

Durée d'exposition: 21 jr

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

NOAEL: 1.000 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Espèce: Rat, mâle/femelle

Doses: 0 - 15 - 150 - 1000 mg/kg p.c./jour

Durée d'exposition: 28 Jrs

Méthode: OCDE ligne directrice 407

NOAEL: 300 mg/kg

LOAEL: 1.000 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Espèce: Rat, mâle/femelle

Doses: 0- 100 - 300 - 1000 mg/kg p.c./jour

Durée d'exposition: 92 Jrs

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Cancérogénicité

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

NOAEL (Toxicité): > 25 mg/kg p.c./jour

Espèce: Souris, mâle

Voie d'application: Dermique

Doses: 0 - 25 mg/kg p.c./jour

Fréquence de traitement: 2 fois/semaine

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOAEL (Toxicité): >= 2.050 mg/m³

Espèce: Rat, mâle/femelle

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 102 semaine(s)

Fréquence de traitement: 6 heures/jour 5 jours/semaine

Méthode: OCDE ligne directrice 451

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Pas de données disponibles.

Toxicité reproductive/Fertilité

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

NOAEL (parents, toxicité générale): 375 mg/kg p.c./jour

NOAEL (progéniture): 375 mg/kg p.c./jour

Espèce: Rat, mâle/femelle

Voie d'application: Oral(e)

Doses: 0 - 40 - 125 - 375 mg/kg p.c./jour

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE Ligne directrice 422

NOAEL (parents, toxicité générale): 100 mg/kg p.c./jour

NOAEL (parents, fertilité): 100 mg/kg p.c./jour

NOAEL (progéniture): 100 mg/kg p.c./jour

Espèce: Rat, mâle/femelle

Voie d'application: Oral(e)

Doses: 0 - 10 - 30 - 100 mg/kg p.c./jour

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE ligne directrice 443

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOAEL - Parents: 50 mg/kg

NOAEL - F1: 50 mg/kg

Type de test: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle/femelle

Voie d'application: Oral(e)

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE ligne directrice 416

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction/toxicité pour le développement/Tératogénicité diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

NOAEL (maternel): > 375 mg/kg p.c./jour

NOAEL (toxicité pour le développement): > 375 mg/kg p.c./jour

Type de test: Étude combinée sur la toxicité en cas de dose répétée avec test de dépistage de la toxicité développementale/pour la reproduction Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Doses: 0 - 40 - 125 - 375 mg/kg p.c./jour Fréquence de traitement: quotidiennement Méthode: OCDE Ligne directrice 422

NOAEL (maternel): 450 mg/kg p.c./jour

NOAEL (toxicité pour le développement): 450 mg/kg p.c./jour

Type de test: Développement prénatal / postnatal

Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Doses: 0 - 50 - 150 - 450 mg/kg p.c./jour

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE Ligne directrice 414

NOAEL (tératogénicité): 250 mg/kg p.c./jour

NOAEL (maternel): 250 mg/kg p.c./jour

NOAEL (toxicité pour le développement): 250 mg/kg p.c./jour

Type de test: Développement prénatal / postnatal

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Doses: 0 - 250 mg/kg p.c./jour

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE Ligne directrice 414

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOAEL (tératogénicité): >= 300 ppm

NOAEL (maternel): 200 ppm

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Par inhalation

Fréquence de traitement: 6 heures/jour (durée d'exposition : jour 6 à 19 de la gestation)

Méthode: OCDE Ligne directrice 414

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

NOAEL (tératogénicité): 1.000 mg/kg

NOAEL (maternel): 1.000 mg/kg

NOAEL (toxicité pour le développement): 1000 mg/kg de poids corporel/jour

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Doses: 0 - 100 - 300 - 1000 mg/kg de poids corporel/jour

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE Ligne directrice 414

Génotoxicité in vitro

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Type de test: Test in vitro de mutation des gènes sur des cellules de mammifères

Système test: Cellulaires d'ovaires de hamster chinois (CHO)

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Type de test: Test in vitro de mutation des gènes sur des cellules de mammifères

Système test: Cellules de lymphome de souris

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: positif

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Type de test: Test de Ames

Système test: *Salmonella typhimurium*

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de test: Test du micronoyau

Système test: Lignée cellulaire V79 de hamster chinois

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: négatif

Type de test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système test: *Escherichia coli*

Activation métabolique: avec

Résultat: positif

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Type de test: Test de Ames

Système test: *Salmonella typhimurium*

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de test: Test de Ames

Système test: *Escherichia coli*

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système test: Lymphocytes humains

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Type de test: Test in vitro de mutation des gènes sur des cellules de mammifères

Système test: Cellules de lymphome de souris

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Génotoxicité in vivo

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Type de test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris, mâle/femelle

Voie d'application: Intrapéritonéal

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Type de test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris, femelle

Voie d'application: Intrapéritonéal

Résultat: négatif

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Type de test: Test du gène létal dominant

Espèce: Souris, mâle

Voie d'application: Par inhalation

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 478

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Pas de données disponibles.

Évaluation STOT – exposition unique

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Organes cibles: Système respiratoire

Peut irriter les voies respiratoires.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Peut irriter les voies respiratoires.

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation STOT – exposition répétée

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation CMR

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive/Fertilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Mutagénicité: Pas de données disponibles.

Tératogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité reproductive/Fertilité: Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive/Fertilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive/Fertilité: Pas de données disponibles.

Évaluation toxicologique

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Effets aigus: Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation: Peut provoquer une allergie cutanée.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Effets aigus: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Effets aigus: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation: Peut provoquer une allergie cutanée.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicity

Toxicité aiguë pour les poissons

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

CL50 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: DIN 38412

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

CL50 85 mg/l

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition: 96 h

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

CL50 > 90 µg/l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Pas d'effets toxiques dans la plage d'hydrosolubilité.

Toxicité chronique pour les poissons

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Pas de données disponibles.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOEC 10 mg/l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition: 35 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë sur les daphnies

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

CE50 10 - 100 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

CE50 > 130 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: EPA OTS 797.1300

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

CE50 > 1.175 µg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Pas d'effets toxiques dans la plage d'hydrosolubilité.

Toxicité chronique pour les daphnies

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Pas de données disponibles.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Pas de données disponibles.

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOEC 53 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

NOEC >= 8,1 µg/l

Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Pas d'effets toxiques dans la plage d'hydrosolubilité.

Toxicité aiguë sur les algues

Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

CE50r 10 - 100 mg/l

Espèce: *scenedesmus subspicatus*

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

Acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOEC 8,2 mg/l

Espèce: *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 20 mg/l

Espèce: *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

CE50 > 260 µg/l

Espèce: *Desmodesmus subspicatus* (algue verte)

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Pas d'effets toxiques dans la plage d'hydrosolubilité.

NOEC > 260 µg/l

Espèce: *Desmodesmus subspicatus* (algue verte)

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Pas d'effets toxiques dans la plage d'hydrosolubilité.

Toxicité aiguë sur les bactéries

Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

CE50 > 10.000 mg/l

Espèce: *Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)

Durée d'exposition: 0,5 h

Méthode: DIN 38412

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

NOEC 270 mg/l

Espèce: *Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)

Durée d'exposition: 16,5 h

Méthode: DIN 38412

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

CE50 > 100 mg/l

Espèce: boue activée

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Donnée non disponible

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité Biodégradabilité

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Biodégradation: 40 - 50 %, c'est-à-dire difficilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Bisacrylate de 1,2-éthanediyle

Donnée non disponible

acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque

Type de test: aérobie

Biodégradation: 86 %, 28 jr, c'est-à-dire facilement dégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Type de test: aérobie

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Biodégradation: 1 %, 28 jr, c'est-à-dire difficilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable.

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Facteur de bioconcentration (FBC): < 5

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 4 sem.

Méthode: OCDE ligne directrice 305C

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. Numéro de référence 2008/98/EC

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED). Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement. Eliminer les conteneurs vides et les déchets de manière sûre. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.

Aucune disposition sur les eaux usées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	:	ONU 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	(Diacrylate de tripropylène glycol)
Numéro d'identification du danger	:	9
14.4 Groupe d'emballage	:	90
14.5 Dangers pour l'environnement	:	III
		oui

Règlement relatif aux produits conditionnés en petite quantité selon Chapitre 3.4 des règlements

RTMD-R/ADR/RID

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	:	ONU 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Diacrylate de tripropylène glycol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	9
Numéro d'identification du danger	:	90
14.4 Groupe d'emballage	:	III
14.5 Dangers pour l'environnement	:	oui

Ces données de classification ne s'appliquent pas au transport par navire-citerne. Si nécessaire, des

informations supplémentaires peuvent être demandées au fabricant.

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	:	ONU 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	(Tripropylene glycol diacrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	9
14.4 Groupe d'emballage	:	III
14.5 Dangers pour l'environnement	:	oui
IMDG		
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	:	ONU 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Tripropylene glycol diacrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	9
14.4 Groupe d'emballage	:	III
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Poluant marin
EmS Code	:	F-A - S-F
Groupe de ségrégation IMDG	:	Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

Information(s) supplémentaire(s) : Matières dangereuses du point de vue de l'environnement. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas transporté par nos soins en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/EU concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 Dangers pour l'environnement :

Quantité1: 200 t Quantité2: 500 t

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: 3

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / ce mélange et ses composés

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des avertissements de dangers (H) mentionnés aux sections 2, 3 et 10 de la classification CLP (1272/2008/CE).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes

ADN ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de Navigation intérieure
ANSI	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route
ASTM	American National Standards Institute
ATE	American Society of Testing and Materials (US)
AwSv	Acute Toxic Estimate
BCF	Bioconcentration Factor
CAS	Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
CLP CMR	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DIN	Chemical Abstract Service
DNEL	Deutsches Institut für Normung
EC...	Derived No-Effect Level
EWC	Effect Concentration ... %
IATA	Effect Concentration ... %
IBC	European Waste Catalogue
ICAO	International Air Transport Association
IMDG	International Civil Aviation Organization
IMO	International Maritime Dangerous Goods
ISO	International Maritime Organization
IUPAC	International Organization for Standardization
LOAEL	International Union of Pure and Applied Chemistry
LC...	Lowest Observable Adverse Effect Level
LD...	No Observed Adverse Effect Level
MARPOL	No Observed Effect/Concentration
NOAEL	Organisation for Economic Co-operation and Development
NOEL/NOEC	persistent, bioaccumulative, toxic
OECD	Predicted No-Effect Concentration
PBT	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
PNEC	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
REACH	Specific Target Organ Toxicity
RID	Technische Regeln für Gefahrstoffe
STOT	very Persistent, very Bioaccumulative
TRGS	Wassergefährdungsklasse
vPvB	
WGK	

Information supplémentaire

Classification du mélange:
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Skin Sens. 1 H317
STOT SE 3 H335
Aquatic Chronic 2 H411

Procédure de classification:
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.